

l'annexe de ce bill: le crédit L27c—prêts, placements et avances, au titre du ministère de l'Industrie. Il se lit ainsi:

Prêts, pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, afin d'aider les fabricants que touche l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur l'industrie de l'automobile à modifier et à augmenter leur production; de tels prêts seront consentis aux fins de l'achat, de la construction, de l'aménagement, de la rénovation, de l'amélioration, de la transformation ou de l'addition de terrains, de bâtiments, de matériel, d'installations ou de machines et en vue de constituer un fonds de roulement; et d'autoriser, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, des engagements d'un montant total s'élevant à \$20,000,000 pour les fins précitées pendant l'année financière en cours et les années subséquentes.

S'il m'est permis de parler de cet article d'une façon générale, je voudrais d'abord signaler aux honorables sénateurs le fait que nous discutons ici la question de prêts plutôt que de subventions, prêts qui doivent être consentis aux entreprises, compagnies, industries qui participeront à la réalisation des idéaux de l'accord canado-américain concernant la production des pièces d'automobile au Canada.

Il s'agit ici de l'assistance financière aux sociétés qui doivent effectuer des dépenses de capital assez importantes pour faire face aux fins du programme.

Si les fabricants canadiens des pièces d'automobile doivent profiter de ce programme, il est évident que leur exploitation doit être de plus en plus souple afin d'être en mesure d'affronter la concurrence. Dans certains cas, les clients demanderont à ces industriels de fabriquer de nouveaux produits ou des pièces existantes à une plus grande échelle et plus efficacement peut-être qu'auparavant. Il s'ensuit que de nombreux fabricants canadiens de pièces d'automobile devront mettre sur pied des programmes importants de réaménagement et d'expansion pour tirer profit des avantages offerts aux termes du programme.

En outre, un fonds de roulement accru sera nécessaire pour permettre l'exploitation à ces nouveaux niveaux élevés. Ainsi, les prêts proposés dans cet article ont pour but d'aider ces sociétés et ces entreprises à acquérir le capital nécessaire à la réalisation de ces objectifs.

Les prêts seront offerts aux fabricants de pièces d'automobiles qui ont des chances raisonnables d'exploiter une entreprise rentable. Comme le dit l'article, les prêts seront

consentis aux fins de l'achat, de la construction, de l'aménagement, de la rénovation, de l'amélioration, de la transformation ou de l'addition de terrains, de bâtiments, de matériel, d'installations ou de machines. Ensuite, ils pourront aussi être utilisés en vue de constituer un fonds de roulement. Ces prêts porteront intérêt à raison de 6 p. 100 et seront remboursables dans un délai d'au plus 20 ans pour les prêts garantis par des biens-fonds et pas plus de 10 ans pour des prêts garantis par d'autres propriétés.

Une caisse spéciale sera établie pour ces prêts; l'administration de ce programme incombera à la Commission d'aide de réadaptation dont je viens de parler.

La Banque d'expansion industrielle collaborera avec la commission et sera responsable de la gestion au jour le jour des prêts qui seront consentis aux termes du programme.

Les sociétés fabriquant des pièces d'automobiles visées par le programme seront admissibles aux prêts, sauf les compagnies qui fabriquent des automobiles ou les sociétés affiliées à des fabricants d'automobiles. On estime que ces compagnies et ces sociétés ont accès à des sources financières suffisantes pour les dépenses en immobilisations qu'elles seront appelées à faire pour s'adapter aux objectifs du programme.

Honorables sénateurs, ces deux crédits comportent des sommes considérables et je ne dirais pas qu'ils ne sont pas corrélatifs. J'estime, cependant, qu'il s'agit d'une nouvelle initiative au Canada, une initiative qui promet, je pense. La collaboration entre le patronat et le salariat nous porte à croire que ce programme se révélera fort utile à l'économie canadienne.

L'honorable Allister Grosart: Honorables sénateurs, nous sommes tous redevables au leader du gouvernement des précisions qu'il nous a fournies à l'égard de ces deux crédits de l'annexe C des crédits supplémentaires. A mon avis, l'honorable leader, grâce à son habileté coutumière, a réussi à sucrer une pilule pas tellement facile à avaler en recourant à une phraséologie, à des précisions et à une plausibilité que ne corroborent pas tout à fait les chiffres que nous avons sous les yeux.

Il est juste de dire, à mon avis, que nous avons là une leçon de choses allant de cause à effet et qui, j'en suis sûr, sera profitable au gouvernement. Ce n'est pas par hasard que ces deux crédits se rapportent à l'accord canado-américain relatif aux pièces d'automobile. Nous nous rappelons tous comment l'accord a été annoncé à grand renfort de trompettes. Je suis persuadé que nous espérons tous qu'il remportera un succès éclatant